

ARTICLE A DESTINATION DES COMMUNES DU BASSIN RENNAIS
DIFFUSION WEB ET BULLETIN MUNICIPAL

**CRISE SÉCHERESSE EN ILLE-ET-VILAINE : AGISSONS ENSEMBLE POUR
PRÉSERVER L'EAU POTABLE**

La Collectivité Eau du Bassin Rennais appelle l'ensemble de ses abonnés à une très grande sobriété et est solidaire des territoires d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor en difficulté d'approvisionnement en eau.

En effet, comme le dit Ludovic Brossard, Président de la Collectivité : Nous faisons face à une sécheresse d'une extrême gravité. Il s'agit de situations qui, comme nous le rappellent les scientifiques, vont s'amplifier avec le réchauffement climatique.

La décision du préfet d'Ille-et-Vilaine du vendredi 14 août, de classer le département en CRISE sécheresse pour l'eau potable et les milieux aquatiques, nous rappelle l'importance de la situation.

Une situation hydrologique critique

Les quelques pluies de la semaine du 14 juillet et de cette fin août n'ont pas permis de compenser la baisse de 30% de la pluviométrie depuis le début d'année ni le déficit de cet été. La situation de sécheresse accentue ces effets et se traduit par :

- Un **assèchement marqué des sols** ;
- Une **baisse des débits des cours d'eau** ;
- Une **diminution rapide des niveaux des barrages**, accentuée par l'évaporation et la hausse des consommations.

🔗 Pour connaître les restrictions applicables à votre commune, consultez vigieau.gouv.fr.

L'arrêté préfectoral de crise sécheresse se traduit par des restrictions obligatoires.

Ce qui est interdit

Nettoyage

- Nettoyage des façades : **interdit** (sauf travaux sous dérogation) ;
- Nettoyage des véhicules : **interdit** (sauf enjeux sanitaires) ;

- Nettoyage de la voirie : **interdit** sauf enjeux sanitaire ou de sécurité routière

Arrosage

- **Terrains de sport** : interdit de **8h à 20h** sauf dérogation
- **Golfs** : interdit de **20h à 8h** sauf dérogation ;
- **Centres équestres** : interdit de **20h à 8h** sauf dérogation ;
- **Pelouses, espaces verts, massifs** : interdit de 8h à 20h sauf si l'eau ne provient pas du milieu aquatiques et eau potable ;

Irrigation

- **Agricole** : interdit de **9h à 20h** (sauf pilotage et goutte-à-goutte) ;
- **Serres** : interdit sauf dérogation ;
- **Autres cultures** : interdit de **10h à 20h** sauf si l'eau ne provient pas du milieu aquatiques et eau potable ;

Élevage

- Hygiène et abreuvement : **autorisé**.

Sécurité

- SDIS : réduction volontaire ;
- Contrôle des poteaux incendie : **interdit** (sauf nécessité de service).

Divers

- Fontaines, brumisateurs : **interdits** sauf dérogation ;
- Douches de plage : **interdites** ;
- **Piscines collectives** : vidange/remplissage **interdit** (sauf impératifs sanitaires et techniques) ;
- **Piscines familiales** : vidange/remplissage **interdit**
- Forages : essais interdits ;
- **Process industriels** : réduction des prélèvements de **25 %** sauf dérogation (voir arrêté préfectoral)

L'annexe de l'arrêté préfectoral précise les restrictions ci-dessus.

Des gestes simples permettent d'économiser l'eau AU QUOTIDIEN

Chaque action compte ! Voici des **conseils concrets** pour réduire notre consommation collective :

1. **Douches courtes (3 à 5 min)** et limiter les bains
→ *Si tous les habitants du Bassin Rennais réduisaient leur douche à 2 chansons, on économiserait 5 piscines olympiques par jour !*
2. **Fermer le robinet** pendant la vaisselle, le brossage des dents ou le rasage
→ *2 minutes d'eau économisées par personne = 600 camions-citernes sauvés chaque jour.*
3. **Porter ses vêtements plusieurs fois** avant lavage (les aérer entre deux utilisations).
4. **Faire tourner lave-linge et lave-vaisselle à plein.**
5. **Récupérer l'eau froide** en attendant l'eau chaude (pour arroser les plantes ou la chasse d'eau).
6. **Installer des mousseurs** sur les robinets et **récupérer l'eau de pluie** pour les usages extérieurs.

*De nombreuses communes s'engagent déjà via le programme **ECODO** pour réduire les consommations des bâtiments publics (écoles, gymnases, etc.).*

Un engagement collectif pour l'avenir

L'objectif majeur de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de **faire baisser d'ici 2030 la consommation unitaire de tous les usagers d'Eau du Bassin Rennais de 17% par rapport à celle de 2019**. Son nouveau programme Ecodo montre toute sa légitimité et son utilité en cette période de sécheresse et de canicule. L'ambition d'Eau du Bassin Rennais est donc d'accompagner la sobriété des usages et d'encourager les mesures d'économie d'eau, afin de permettre à chacun aujourd'hui et demain de bénéficier d'une eau de qualité en quantité suffisante".



Pour des conseils pratiques rendez-vous sur :

<https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/votre-eau/comment-economiser-eau/documentation-ecodo/>

Ou contactez la Collectivité Eau du Bassin Rennais :
contact@ebr-collectivite.fr

Vous souhaitez recevoir des mousseurs, remplissez le formulaire :
<https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/contact/>